

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

Présidence :	M. Stéphane HILTY
Présents-e-s :	Mmes Anouk BELLAOUD-MEYLAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Simone BOWMAN, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Gaëlle GIUNTINI-FAVRE, Odette HABİYAKARE, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO MM. Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Michel MOUTON, Patrick RELLSTAB, Olivier SCHEIB et Alan TORSELLETTI
Conseil administratif :	M. Steve DELAUDE, Maire Mme Prisca WASEM et M. et Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire général :	M. Giuseppe UNGARO
Excusé-e-s :	MM. Ivan MARTIGNONI et Valentin SAVIGNY
Procès-verbaliste :	Mme Léa BOISADAM

ORDRE DU JOUR

- A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions prises lors de la séance du 15 février 2024. 1**
- B. Communication du Bureau du Conseil municipal 2**
 - 1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 28 février 2024 2**
 - 2. Informations diverses 3**
- C. Communications du Conseil administratif 3**
 - 1. Informations diverses 3**
- D. Propositions du Conseil municipal 5**
 - 1. Motion du 2 mars 2024 par Alan Torselletti « pour un espace d'études à disposition des étudiants » 5**
- E. Propositions individuelles et questions 6**

M. Hilty, ci-après « le Président » ouvre la séance à 20h01 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Puis, il salue la présence de M. Delaude, Maire, de Mme Wasem et M. F. Savigny, Conseiller-ère-s administratif-ve-s, et excuse l'absence de M. V. Savigny et M. Martignoni.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions prises lors de la séance du 15 février 2024

Avant d'ouvrir les commentaires sur le procès-verbal du 15 février 2024, le Président revient sur la remarque formulée par M. Gisiger quant au fait qu'il manquait un passage dans le procès-verbal du 14 décembre 2023. Après réécoute de l'enregistrement, il est proposé de rajouter un passage dans le procès-verbal de la présente séance dont le Président en donne la lecture :

« M. Gisiger intervient pour indiquer que le Conseil municipal s'est fait passer pour des rigolos. Les Conseillers municipaux ont été submergés d'e-mails allant dans ce sens et il faut trouver une solution pour redorer le blason du Conseil municipal.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Au vu de ce climat, M. Gisiger estime que le Conseil administratif doit aider le Conseil municipal à redorer positivement son blason. Là, actuellement, le Conseil municipal est pris pour un guignol, car c'est le Conseil administratif qui décide de tout et lui ne sait rien. Il demande que le Conseil administratif propose un bon compromis au Conseil municipal, que ce dernier pourra représenter auprès des associations comme délégués. Le Conseil administratif ne fait que se défendre actuellement, et le Conseil municipal passe pour un guignol ».

M. Gisiger confirme que cet ajout lui convient.

Le Président passe ensuite à l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 février 2024.

M. Cheyroux indique qu'il convient de remplacer à la page 2 avant le point B de l'ordre du jour « la Présidente passe au vote » par « le Président passe au vote » et, à la page 8, de marquer « pour une question de largeur résiduelle » et non pas « de largeur résiduel ».

Mme Giuntini-Favre précise à la page 8 qu'il convient de mettre « des installations pour plus de sécurité » et non pas « des installations pour leur sécurité ». En sus, il manque un mot à la page 4 au début du 3^{ème} paragraphe (« M. Savigny répond »).

Le procès-verbal ainsi amendé de la séance du 15 février 2024 est approuvé par 11 voix « pour » et 5 absents.

Il est ensuite demandé aux membres de l'assemblée de s'exprimer sur le compte rendu des décisions prises lors de la séance du 15 février 2024. En l'absence de remarque, le Président passe au vote :

Par 11 voix « pour » et 5 abstentions, le Conseil municipal décide d'adopter le compte rendu des décisions prises en séance du 15 février 2024.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Prise de position du Conseil municipal suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 28 février 2024

Le Président annonce qu'il s'agit d'une décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal (ci-après FI) d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culture de Châtelaine).

M. Cheyroux remarque que les sommes résultant de décisions de l'Assemblée générale de l'ACG se montent toujours à un ou plusieurs millions de francs. M. Cheyroux s'enquiert de la possibilité d'avoir un rappel sur la proportion dont hérite Perly-Certoux vis-à-vis de cette somme.

M. Savigny explique que tout dépend de la part que la Commune verse pour la dotation du FI. Cette réponse se trouve dans les documents relatifs au budget 2024 qui comprennent le détail de la composition des montants en lien avec la loi sur le renforcement de la péréquation financière. La dotation du FI se monte à raison d'une trentaine de millions de francs moins les subventions concernant les intérêts des dettes des communes. La participation de Perly-Certoux a diminué au cours des dernières années car elle dépend de sa capacité financière. M. F. Savigny propose de revenir avec le chiffre exact en précisant que ce dernier n'est pas très important.

En revanche, la question de M. Cheyroux interpelle M. Savigny sur une autre question. Si le fonds met à disposition des communes une vingtaine de millions de francs en sachant que des attributions ont été définies (7 millions pour le GIAP, 2,5 millions pour le Grand Théâtre et les investissements du SIACG), il restera 5-7 millions de francs qui seront distribués en fonction des demandes des communes. Si la demande de soutien pour un objet de nature intercommunale est très importante, le FI sera épuisé plus rapidement. Ce dossier a interpellé M. Savigny dans le cadre de l'ACG. Le projet de la commune de Vernier est un projet à 120 millions de francs au total qui avait fait l'objet d'une présentation en 2017 auprès de cette assemblée (les premiers 5 millions avaient été présentés dans la décision d'exercer éventuellement le droit de veto). Le centre culturel était devisé à 67 millions de francs, la partie restaurant/hôtel à 13 millions de francs et la partie logements à 38 millions de francs. Vernier est revenue en demandant une augmentation de la participation du FI parce que les coûts ont augmenté. Or, le coût du centre culturel est passé de 67 à 65 millions de francs. Le coût pour la partie restaurant/hôtel est identique (13 millions de francs) tandis que les logements sont passés de 38 à 51 millions de francs. M. Savigny indique qu'une commune seule peut demander à bénéficier d'une participation du FI pour un projet parce qu'il a un effet de débordement intercommunal important.

M. Cheyroux remercie M. Savigny pour sa réponse qu'il trouve intéressante. Il regrette néanmoins que les éléments évoqués par M. Savigny ne figurent pas dans la notice de l'ACG. M. Cheyroux proposerait pour les prochaines demandes de subventions et de participation des communes que le descriptif soit plus détaillé et pertinent.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny rend son préopinant attentif au fait que la notice n'a pas été rédigée par la Commune mais par l'ACG qui se base sur la décision de l'Assemblée générale de l'ACG pour écrire une notice à l'intention des Conseils municipaux afin qu'ils puissent éventuellement exercer leur droit de veto.

M. Cheyroux estime que la notice était relativement succincte. M. Cheyroux invite M. Savigny à transmettre un message à l'ACG en ce sens. M. Savigny signale qu'il l'a déjà fait lors de l'Assemblée générale de l'ACG.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote :

Par 15 voix « pour » et 1 abstention, le Conseil municipal refuse de faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 28 février 2024 relative au versement, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinée à la construction de Concorde Espace Culture (Centre Culture de Châtelaine).

2. Informations diverses

Le Président annonce que la 45ème course pédestre « à travers le coteau » de Bernex aura lieu le samedi 27 avril 2024 à 16h15. Bernex organise cette course comme chaque année. Sauf erreur, des membres du Conseil municipal avaient participé à cette course l'année passée. M. Cheyroux confirme que la course était aérée sans pour autant être plate (ce qui permet de voir les choses de façon alternée et d'être au surplus très bon pour le souffle et le cœur).

Le Président précise que les deux boucles font 4 km au total. Il est possible de participer à la course de manière individuelle ou par équipe de 3 ou 4 personnes. Les personnes intéressées à participer peuvent s'adresser à l'administration qui prendra note de leur souhait et qui centralisera les inscriptions. Le délai pour s'inscrire est fixé au 25 avril.

C. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a) Critères d'attribution pour les appartements

Mme Wasem présente à l'écran les accès aux informations et mentionne qu'il suffit de cliquer sur « vivre à Perly-Certoux » puis d'aller dans l'onglet « logements » sur le site internet communal pour voir les différents logements vacants de la Commune. Comme demandé, l'administration a ajouté dans les documents consultables les critères d'attributions votés lors du Conseil municipal du 17 mars 2016 et du 26 septembre 2019. Les conditions d'accès au logement renvoient sur le site du Canton qui contient les différents formulaires. Si des logements sont vacants, il sera noté « appartement à pourvoir » avec tous les formulaires cantonaux pour éviter de devoir les rechercher (les formulaires cantonaux ont été mis dans la partie « information » mais il ne fait pas de sens d'aller les chercher s'il n'y a pas de logement). Mme Wasem espère que la situation est dorénavant plus claire.

b) Photos du Conseil municipal

Mme Wasem rappelle que M. Cheyroux avait demandé une mise à jour car la photo à 360° sur le site internet contient des personnes qui ne sont plus membres. Mme Wasem présente à l'écran les modifications apportées aux photos. En cliquant sur ces dernières, la mention « remplacée par » apparaît, ce qui permet de maintenir l'historique de la législature et de savoir qui remplace qui. À noter que toutes les photos sont à jour sous l'onglet « membres du Conseil municipal ». L'administration propose au Conseil municipal de maintenir le statu quo car il n'est pas évident de réunir tout le monde pour refaire une photo à 360°, ce d'autant plus que des changements peuvent encore survenir d'ici la fin de la législature.

À titre personnel, cette manière de procéder convient à Mme de Raemy car les informations sont à jour et parce qu'un changement pourrait encore survenir d'ici la fin de la législature. Mme de Raemy ne serait en sus pas convaincue par la nécessité de devoir convoquer tout le monde pour refaire une photo qui induira également des coûts.

Pour Mme Bellaoud-Meylan, la moindre des choses consisterait à mettre à jour la photo lorsque des élus changent. Elle conçoit toutefois qu'il est trop tard pour la changer. La prochaine fois, Mme Bellaoud-Meylan suggère de ne pas refaire une photo aussi compliquée pour avoir des éléments qui soient à jour tout le temps.

Mme Wasem relève que de nombreuses communes ne mettent que les portraits des élus. La photo à 360° avait pour but de montrer l'ambiance de la salle du Conseil municipal. Comme la photo a déjà été faite, Mme Wasem suggère de la laisser pour cette fin de législature mais de repenser à sa pertinence pour la prochaine législature.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Torselletti souligne que M. Cheyroux avait demandé par deux fois de modifier la photo,. En outre, il semble normal que les personnes qui ont remplacé d'anciens membres du Conseil municipal figurent sur la photo.

Au sens de M. Cheyroux, reprendre une photo à 360° pourrait se faire assez rapidement. Par ailleurs, il n'aimerait personnellement pas être noté comme « remplacé par » en tant que membre élu. M. Cheyroux confirme également les propos de M. Torselletti quant au fait qu'il avait réclamé par deux fois un changement. La photo aurait pu être modifiée depuis un certain temps avant qu'il ne le réclame comme des changements ne dépendaient pas de lui.

Le Président propose de supprimer la photo à 360° et de laisser uniquement les photos individuelles qui sont, elles, à jour. Il met cette proposition au vote :

Par 6 voix « pour », 1 voix « contre » et 9 abstentions, le Conseil municipal accepte de supprimer la photo à 360° et de laisser uniquement les photos individuelles sur le site internet de la Commune.

c) Terrain synthétique

M. Delaude rappelle que le terrain dégorge lorsqu'il pleut beaucoup mais que la Commune peinait à obtenir un retour de la société Jacquet (ce qui est dorénavant fait). L'idée est de procéder à des prélèvements sur le terrain car il n'est pas évident de connaître la cause du problème. Un laboratoire effectuera des tests. Il convient pour ce faire de découper une partie du terrain (qui est en moquette), ce qui nécessite d'avoir une fenêtre de 5-6 jours sans pluie et une température minimale de 12°C. Une fois que le terrain sera découpé, il faudra compter le temps de recoller les pièces qui ont été découpées et attendre que l'ensemble sèche. La Commune attend de l'entreprise Jacquet qu'elle lui donne une fenêtre « sèche » de 5-6 jours. Les résultats parviendront 2 à 3 semaines après le prélèvement.

M. Cheyroux salue l'initiative de procéder à des tests. Il aimerait en revanche s'assurer que le protocole de tests n'occultera pas le résultat. L'usage d'un terrain synthétique évolue et chaque cas a ses particularités. L'entreprise Jacquet étant à la fois juge et partie, il est très important pour M. Cheyroux de s'assurer que ce type d'examen est pertinent et que le résultat ne sera pas faussé. M. Delaude assure qu'un laboratoire indépendant procèdera aux prélèvements. L'entreprise Jacquet met simplement la Commune en lien avec le laboratoire. Il serait très risqué pour le laboratoire de fausser les résultats pour protéger l'entreprise, autrement il perdrait en crédibilité.

Mme de Raemy imagine que le club de foot a été mis au courant des dernières avancées de ce dossier, ce que M. Delaude confirme car il l'a annoncé en assemblée générale.

Mme de Raemy s'interroge ensuite sur la coordination avec le club de foot au niveau des plages horaires. M. Delaude répond que l'entreprise Jacquet va prendre contact avec le club de foot et la Mairie. Les prélèvements ne dureront pas très longtemps. En revanche, les tests seront réalisés à plusieurs endroits du terrain. Il conviendra donc de faire preuve de circonspection durant cette période. Comme les plaques qui seront prélevées feront environ 1m² au maximum, il sera très probablement possible de jouer en évitant ces zones. M. Delaude conclut qu'il y aura bien une coordination avec le foot.

Mme de Raemy en déduit que les tests pourraient être réalisés avant le championnat. M. Delaude réitère que les tests ne devraient pas gêner les entraînements. En revanche, il imagine mal que les tests puissent se faire en période de match où l'entièreté du terrain est utilisée.

M. Mouton se demande s'il est absolument urgent de procéder à ces tests ou si ces derniers pourraient être réalisés durant la pause estivale, période à laquelle il n'y a plus de championnat, où il fera probablement beau et où la température sera adéquate. Le Président rebondit sur les propos de son préopinant en ajoutant qu'il serait judicieux de s'organiser rapidement pour planifier une date après les championnats pour éviter de reporter cela en début de saison prochaine.

M. Delaude relève que l'idée était d'aller le plus vite possible. Il n'était pas possible de procéder à ces tests en hiver. La cause du problème n'est pas connue à ce jour. Il pourrait donc être relativement léger ou assez conséquent. Le but est d'avoir l'impact le plus faible sur l'activité du foot mais il ne faudrait pas que la volonté de temporiser reporte le problème sur la saison suivante. Il conviendra de faire une pesée d'intérêts entre les deux.

Mme Giuntini-Favre remarque que la lettre lue par le Président lors du dernier Conseil municipal faisait état d'une augmentation des blessures. Mme Giuntini-Favre se demande qui porte la responsabilité en cas de blessure. Au sens du Président, le terrain de foot reste une surface communale et les blessures restent de l'ordre privé. En revanche, le Président laisse le Conseil administratif répondre si une personne porte plainte parce que les infrastructures sont dangereuses.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Delaude informe que les terrains sont actuellement secs. Ce sont les épisodes de pluie continue qui génèrent un problème car les terrains dégorgent. Les drains ont été vérifiés et ne sont pas la cause de ce dégorgeement. Le problème réside donc entre la surface et les drains. De l'avis de M. Delaude, la Commune a probablement ses responsabilités à prendre mais si le club de foot constate que le terrain n'est pas praticable, il doit accepter de ne pas faire d'entraînements.

Pour M. Delaude, la Commune ne peut pas interdire la pratique du foot hormis durant les périodes de gel ou de neige où jouer sur les terrains les abîme. En revanche, si le club se rend compte que le terrain est impraticable, M. Delaude s'attend à ce que le club suspende les entraînements.

D. Propositions du Conseil municipal

1. Motion du 2 mars 2024 par Alan Torselletti « pour un espace d'études à disposition des étudiants »

Le Président cède la parole à M. Torselletti pour qu'il présente la motion.

M. Torselletti précise que la motion n'est pas un projet définitif car tout reste à faire (notamment les horaires, qui sera dans la salle, qui la gère, etc.). Il s'agit pour le moment d'une étude de projet. La motion oblige formellement le Conseil administratif à présenter un rapport sur le sujet pour que le Conseil municipal se détermine sur cette base. M. Torselletti propose ensuite de prendre la motion point par point :

- « L'absence de ce type d'espaces au sein de la commune de Perly-Certoux » : il n'existe pas d'espace de ce type.
- « Le projet d'agrandissement de l'école primaire actuellement en pleine étude » la Commune pourrait profiter de l'étude sur l'agrandissement de l'école primaire pour prévoir un local dédié aux étudiants.
- « Le besoin formulé lors de la campagne « engage.ch » le 10 octobre 2020 » : pour rappel, cette campagne qui concernait Bardonnex, Plan-les-Ouates et Perly-Certoux était destinée aux jeunes de 12 à 25 ans qui pouvaient proposer des projets concrets au politique (cette campagne a notamment été modérée par des représentants du Parlement des Jeunes). Cinq projets ont été retenus dont un projet de mise à disposition d'une salle d'étude pour créer du lien social et s'entraider.
- « La nécessité de mettre à disposition une salle d'études pour les étudiants n'ayant pas de possibilité d'étudier au calme à la maison » : certains étudiants n'ont pas tous une chambre individuelle. Il y a donc tout un contexte social à prendre en compte.
- « Qu'un tel espace offrirait un environnement sûr et confortable qui encourage les différents comportements : apprentissage social, travail individuel et collectif, réunions en petits groupes, interactions entre apprenants et enseignants, cours improvisés, etc. » : les jeunes pourraient utiliser la salle sur inscription (tout est envisageable).
- « Le manque de ressources matérielles (informatiques notamment) que disposent certains jeunes » : certaines familles ne disposent pas de matériel informatique ni d'un réseau wifi ou de la 4G.

M. Torselletti précise que le rapport « engage.ch » de 2020 stipulait que « la commune [de Perly-Certoux] doit poursuivre avec la mise à disposition d'une salle dans le groupe scolaire de Perly-Certoux ». Or, aucune information n'est parvenue depuis. À Bruxelles, des salles similaires sont mises à disposition gratuitement sur inscription (il faut avoir 16 ans et être étudiant). À Porrentruy (ville de 6'000 habitants), une salle d'étude est mise à disposition gratuitement des collégiens et étudiants de la ville et de la région pour réviser et travailler en groupe. Cette salle fait l'objet d'une période test d'un an. Elle est ouverte de 7h à 22h tous les jours y compris le week-end et les jours fériés. M. Torselletti encourage le Conseil municipal à accepter la motion qui n'implique pour le moment pas de coût et qui demande au Conseil administratif d'étudier un projet. De l'opinion de M. Torselletti, la Commune doit être visionnaire et penser à l'avenir en portant dès à présent ce projet. Pour toutes ces raisons, M. Torselletti propose la motion telle que présentée.

Mme Bellaoud-Meylan trouve l'idée intéressante mais se demande ce que M. Torselletti entend par le terme d'étudiant. M. Torselletti répond que tout est envisageable (il peut s'agir d'étudiant dès 16 ans ou d'un spectre plus grand). Cela devra être défini dans un second temps. En l'espèce, il s'agit d'une étude car le CA devra présenter un rapport.

Pour Mme Bellaoud-Meylan, la motion devrait être un peu plus ciblée sur les âges concernés.

Mme Giuntini-Favre abonde dans le sens de sa préopinante. En sus, elle met en exergue que le besoin a été formulé en 2020 en période de pandémie où tout était fermé. Mme Giuntini-Favre se demande s'il existe à l'heure actuelle un besoin. Elle revient ensuite sur l'exemple de Porrentruy en faisant remarquer que cette ville est dépourvue d'université. À titre personnel, le fils de Mme Giuntini-Favre et ses amis ne travaillaient pas chez eux mais à Uni-Mail durant leurs

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

études. En outre, Mme Giuntini-Favre souhaite savoir si un encadrement serait prévu si tous les âges sont mélangés. En ce qui concerne le manque de ressources et de matériel informatique, Mme Giuntini-Favre commente qu'il est possible de faire une demande dans certaines écoles pour obtenir un tel matériel. Mme Giuntini-Favre conclut qu'elle a l'impression que l'idée de la motion est bonne mais qu'elle ne répond pas à besoin.

M. Mouton place la motion de son point de vue de professionnel. Dans les deux cycles où M. Mouton a enseigné, il y avait à la fin de la journée une heure d'étude possible avec les enseignants (gratuite). Si un lieu d'étude est envisagé pour des élèves du cycle, il serait utopique pour M. Mouton de penser que ce lieu peut être utilisé sous la simple surveillance de ses pairs. Il faudra forcément qu'un adulte soit présent, ce qui représentera un coût (ce d'autant plus si la salle est ouverte du matin au soir et le week-end). L'idée peut donc être étudiée mais sa réalisation sera difficile. En ce qui concerne les étudiants du collège et de l'université, les jeunes travaillent la plupart du temps sur site. M. Mouton rejoint Mme Giuntini-Favre quant au fait que ce besoin était avéré durant la pandémie car tout était fermé. M. Mouton rapporte enfin que des ordinateurs étaient récupérés et mis à disposition pour les élèves qui en avaient besoin au CO de Drize. Des ordinateurs étaient aussi à disposition dans les bibliothèques.

Mme Wasem revient sur le projet « engage.ch » en rappelant que la Commune avait partagé avec les communes de Planles-Ouates et Bardonnex les différents projets et rencontré la jeune fille originaire de Bardonnex qui avait soumis ce projet à l'époque. Mme Wasem confirme que ce projet était lié à la pandémie. La Commune disposait de deux salles qui auraient potentiellement pu répondre à la demande (notamment la salle du haut de l'Espace 267 où des jeunes auraient pu donner des cours de répétition aux jeunes présents dans les locaux de la FASE) et la salle de réunion au bout de la rampe d'accès aux anciens locaux des pompiers. La Commune a demandé à la jeune fille de revenir avec un projet de gestion étant donné que le but d'engage.ch était de faire participer les jeunes aux projets. La porteuse du projet a constaté que cela était compliqué à mettre en place car les jeunes peuvent venir à des moments de travail différents. La jeune fille s'est retirée du projet qui n'était plus d'actualité comme elle n'avait plus ce besoin en-dehors de la pandémie. Mme Wasem rappelle donc que ce projet n'a dès lors pas été abandonné mais que la demande a été retirée car difficilement organisable seul étant donnée qu'elle n'a pas rencontré d'autres jeunes souhaitant participer au projet.

Mme De Raemy se demande si M. Torselletti a reçu une demande récente de jeunes qui ont un besoin de salle. M. Torselletti répond qu'il n'a pas entendu qu'il y avait un besoin. Il commente toutefois que ce projet dans la campagne « engage.ch » n'était pas liée à la pandémie, ce que Mme Wasem infirme.

Mme Ramazzina intervient en faisant remarquer que ce point a déjà été discuté en commission.

De l'avis de Mme Bellaoud-Meylan, un besoin pourrait peut-être exister en-dehors des heures d'ouverture des structures existantes pour les étudiants qui travaillent le soir, qui doivent finir un travail le week-end ou qui n'ont pas de matériel.

Mme Habiyakare rapporte que l'école primaire de Perly-Certoux a aménagé après 16h00 un espace pour les devoirs surveillés. Les enfants qui n'ont pas assez de place chez eux peuvent faire leurs devoirs à l'école sous la surveillance des professeurs.

Mme Trono revient sur l'historique de la motion. La Commune avait été très intéressée par la proposition de la jeune fille car les étudiants n'avaient pas un lieu où se rassembler pour étudier durant le covid. Mme Trono met ensuite en exergue que la campagne « engage.ch » a été évoquée à plusieurs reprises en commission au cours des quatre dernières années. Deux jeunes avaient amené des projets qui auraient dû se faire sur Perly-Certoux. Le premier concernait la maison des arts, le second la mise à disposition d'une salle pour les étudiants. La jeune fille qui portait ce dernier projet s'était rendu compte de toute l'infrastructure qu'il aurait fallu mettre en place pour avoir une telle salle. En sus, les projets de la campagne « engage.ch » n'avaient pas vocation à être donnés à la Commune mais à être développés par les jeunes qui les portaient.

En l'absence d'autres remarques, le Président passe au vote :

Par 7 voix « contre », 3 voix « pour » et 6 abstentions, le Conseil municipal refuse la motion déposée par M. Torselletti intitulée « pour un espace d'études à disposition des étudiants ».

E. Propositions individuelles et questions

Stations de réparation de vélos

M. Mouton a remarqué à plusieurs endroits à Genève et Lausanne que des stations de réparation de vélos avec un système de pompe et quelques tournevis ont été installées. Mme Bourquin Guidi intervient en annonçant qu'il s'agit d'un projet étudié par la commission Environnement.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Salle du théâtre

De la connaissance de M. Mouton, des projets d'aménagements sont à l'étude dans la salle du théâtre pour un montant conséquent de 50'000 francs. M. Mouton est étonné car cela aurait pu passer par la commission des Bâtiments dont il est le président.

M. Rellstab relate qu'il a été invité par M. Marco D'Agnelli et un représentant d'une entreprise qui s'occupe du câblage et de la lumière pour voir ce qu'il était possible d'entreprendre afin de faire évoluer la salle de théâtre et d'ajouter quelques moyens techniques.

Mme Wasem précise que le dossier est pour le moment au stade de l'étude. Des professionnels ont été contactés pour rassembler des informations afin qu'un dossier complet soit constitué et présenté au Conseil municipal. Il n'y a pas de somme avancée, ni de dépense à engager pour le moment.

M. Mouton commente que les moyens mis à disposition du théâtre sont quelque peu désuets. Le théâtre a fait intervenir des gens pour apporter des solutions au niveau du son et des lumières. M. Mouton invite la Commune à contacter le théâtre pour s'assurer que ce qui sera proposé sera en adéquation avec ce que le théâtre propose.

Mme Wasem indique que la Commune a fait intervenir M. Rellstab pour ces raisons. Plusieurs propositions seront faites mais il n'y a pas de somme posée pour le moment.

Journée de la nature

En tant que président de la commission Environnement, M. Gisiger informe que la journée de la nature se tiendra le dimanche 26 mai et que cette année le thème est « en nature Simone ». Cette journée avait déjà eu lieu l'année passée. Elle sera discutée en commission. Mme Wasem viendra avec plus de détails au mois d'avril.

Projets scolaires

Mme Trono indique qu'à la rentrée scolaire 2023, quatre enseignants ont émis le désir de mettre en place un projet scolaire avec trois classes de 7P et de 8P. Ils ont envoyé un courrier en octobre pour solliciter la Commune dont Mme Trono en donne la lecture :

« Nous vous écrivons dans le cadre de notre projet citoyen pour lequel notre idée consisterait à installer des panneaux explicatifs au bord de l'Aire.

En effet, ces pancartes auraient pour but d'informer les promeneurs et les passants sur la renaturation de ce cours d'eau. Elles auront également vocation de donner des renseignements sur la faune et la flore que l'on trouve sur notre commune. Sur ces panneaux, on aurait des informations, des dessins faits par les enfants, des photos qui renseigneraient sur l'histoire de la rivière et son réaménagement.

Comme les enfants seraient impliqués dans la transmission des savoirs scientifiques et biologiques, cela aurait pour effet de rendre attentifs les gens à la préservation de ce cours d'eau. En bref, de les sensibiliser, de sensibiliser les promeneurs, les habitants de la commune et d'ailleurs sur l'investissement et les travaux faits par le canton et la commune.

Nous pensons que le travail fait sur ce lieu a eu un impact important et qu'il est bon de mettre en valeur. Cela donnerait par exemple du sens à tout ce qui a été déjà réalisé grâce à ses dépenses. De plus, la création des écriteaux par des élèves sera intéressante car tout le monde pourrait comprendre les informations. La visée serait très pédagogique. D'ailleurs, les adultes sont plus sensibles lorsque le projet vient des enfants et nous pensons que c'est important qu'ils participent, qu'ils partagent leur opinion et qu'ils prennent la parole.

Ainsi, notre démarche aurait plusieurs impacts. Elle permettrait aux élèves de développer des nouvelles compétences et de faire de nombreux apprentissages. Elle permettrait également aux promeneurs et aux habitants de la commune de mieux connaître les bords de l'Aire et son histoire. Un autre avantage serait que nous pourrions, pour une fois, prendre conscience des coûts de réalisation d'un tel projet (panneaux, implantations) ainsi que les implications que cela signifie ».

Mme Trono rappelle que les enseignants essaient de faire en sorte que les projets soient menés par les enfants de septembre à juin. En ce qui concerne la mise en œuvre du projet expliqué dans la lettre, les enseignants ont fait appel à Victor Ammann, biologiste spécialisé dans la vulgarisation scientifique animale, et Caroline Pictet, graphiste et illustratrice. Les enfants ont commencé un travail d'étude en classe et au bord de l'Aire pour faire des panneaux explicatifs (des demandes d'autorisation ont dû être faites). L'association de la renaturation de l'Aire était très enthousiaste. À noter que des panneaux similaires ont déjà été implantés sur d'autres communes. Le budget approximatif (qui comprendrait la réalisation des panneaux et la rémunération des deux professionnels susmentionnés) se monterait à 11'000 francs. À noter que la commission Enfance et jeunesse dispose d'une ligne budgétaire de 5'000 francs pour les

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

projets scolaires chaque année (cette ligne n'avait pas été utilisée l'année passée faute de projet). Cette année, la commission était favorable au projet avant de connaître son financement. Des subventions sont encore attendues mais il y aurait probablement un dépassement de budget. Comme la commission Enfance et jeunesse dispose également d'une ligne pour un projet jeunesse, les deux lignes pourraient être mises ensemble afin de subvenir aux besoins de ce projet scolaire.

Chemin des Mattines

Mme Giuntini-Favre rapporte que le chemin des Mattines est une route cantonale limitée à 80 km/h.

Mme Giuntini-Favre se demande si la Commune pourrait proposer des mesures pour rendre cette route moins dangereuse, comme par exemple, un abaissement de la vitesse à 60 km/h et le traçage d'une ligne blanche continue, car il y a deux commerces mais aucun passage piéton. Mme Giuntini-Favre rappelle également qu'un enfant s'était fait shooter il y a un an à cet endroit.

M. F. Savigny indique qu'il demande depuis 15 ans des trottoirs et des pistes cyclables en rendant les Conseillers d'Etat en charge attentifs au fait que ce chemin pose un véritable danger (notamment la nuit ou par temps de pluie où les piétons sont difficilement visibles). La Commune avait également relayé la demande des commerces de mettre des passages piétons pour traverser mais le Canton avait refusé. Dans l'idéal, M. Savigny spécifie qu'il faudrait que la route soit aménagée avec une piste cyclable et un trottoir car il s'agit d'une route cantonale. Cette problématique est d'autant plus importante que la tendance est à l'augmentation du trafic sur cette route. Pour rappel, le Canton prévoyait une sortie de l'autoroute pour rejoindre la ZIPLO destinée aux camions qui devaient passer sur le chemin des Mattines. La Commune avait contesté en justice cette autorisation y étant opposée tant qu'il n'y avait pas de pistes cyclables et de trottoirs. La Commune pourrait relancer ce processus car il faudra attendre encore quelques années avant l'arrivée du tram. Par ailleurs, le trafic va augmenter avec la construction des Cherpines. La Commune a interpellé régulièrement le Canton sans résultat concret outre un trottoir réalisé de manière précaire et rapide sur une bordure qui existait déjà.

Priorité à droite sur le chemin du Pont

Mme Giuntini-Favre commente que cette priorité à droite n'est pas respectée. Elle émet la suggestion d'installer un panneau pour signaler cette priorité à droite. M. F. Savigny comprend parfaitement la remarque. Il évoque que certains automobilistes se fient au miroir qui est normalement conçu pour les TPG. La possibilité de mettre un panneau « stop » pourrait être étudiée mais ne changera pas forcément la situation car 99 % des conducteurs de voitures qui roulent à cet endroit savent qu'il y a une route prioritaire venant de droite. Il faudrait toutefois s'assurer que le panneau « stop » soit respecté.

Retour sur le chemin des Mattines

De la connaissance de Mme Bellaoud-Meylan, des collégiens ont fait une pétition pour demander une piste cyclable sur la route de Drize, ce qui a fait réagir les autorités. En parallèle de toutes les démarches qui ont été entreprises, Mme Bellaoud-Meylan s'enquiert de la possibilité de récolter des signatures pour demander un passage piéton au chemin des Mattines.

M. F. Savigny rappelle que des passages piétons ont été refusés par le Canton en réponse à des demandes. Par ailleurs, il rappelle également qu'une autorisation avait été délivrée pour une piste cyclable et un trottoir sur le chemin des Mattines il y a un certain nombre d'années, mais dans le but de demander à la Commune de lever son opposition à la nouvelle sortie de l'autoroute. Or, l'autorisation avait bien été délivrée mais sans consultation des propriétaires concernés par des emprises nécessaires à leur réalisation.. Ces aménagements étaient donc irréalisables. F. Savigny indique également que quelques années auparavant, la Commune avait organisé une réunion entre les services du canton et les propriétaires pour faire avancer un projet de ce type d'aménagement. Malgré nos demandes réitérées et la perception d'un véritable risque pour les piétons, aucune mesure n'avait finalement été prise. M. F. Savigny conçoit toutefois que le Canton doit prendre en compte des pétitions d'habitants qui lui sont adressées (les signataires devraient alors dans l'idéal mettre la Commune en copie). M. F. Savigny commente ensuite qu'il n'a pas encore interpellé sur ce sujet le nouveau Conseiller d'Etat en charge de la mobilité qui pourrait peut-être être plus attentif que ses prédécesseurs sur ces aspects.

Déchets sauvages

Mme Bowman déclare qu'un point déchetterie en retrait de la route se trouve au 92 route de Base. Or, cet endroit commence à devenir une succursale de la situation que la Commune avait connue à la déchetterie du haut. Il y a en effet

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

un lave-vaisselle et des m² de cartons qui traînent depuis plusieurs jours. Mme Bowman suggère d'installer un écriteau qui dissuade les gens avec la mention qu'ils pourraient être amendés en cas de dépôt sauvage.

Mme Wasem remercie Mme Bowman de lui avoir envoyé des photos. Le prestataire de la Commune, l'entreprise Chevalley, transmet l'information à la Commune s'il constate qu'un site se dégrade. Les gens sortent malheureusement de plus en plus tôt leurs encombrants avant le jour dédié à leur ramassage alors qu'ils devraient les sortir la veille. Un site est identique sur la route de Certoux. Mme Wasem relève que les déchets appellent des déchets et que les écopoints doivent être le plus visible possible pour ne pas inciter les gens à venir déposer des encombrants. À noter que la Commune n'a pas encore de règlement permettant d'amender. Comme la loi sur le tri des déchets est suspendue (le Canton conseille de ne pas rédiger pour le moment de règlement comme il risquerait de changer prochainement). La Commune travaille donc sur ce point.

Réponse aux questions écrites

M. Torselletti invite le Conseil administratif à apporter une réponse sérieuse aux questions écrites des membres du Conseil municipal et de respecter les délais de réponse indiqués dans le cadre légal.

Soirée d'accueil des nouveaux habitants

M. Torselletti souligne que la soirée d'accueil des nouveaux habitants est en principe prévue tous les deux ans. La dernière édition ayant eu lieu en 2022, M. Torselletti voudrait savoir si elle sera organisée en 2024.

M. Delaude confirme que cette soirée a en principe lieu tous les deux ans. Le nombre de nouveaux habitants détermine la vitesse à laquelle ces réunions sont agendées. M. F. Savigny ajoute que cette soirée a bien été budgétisée en 2024. De mémoire, Mme Wasem informe que la soirée serait prévue le 24 avril. Elle propose toutefois que M. Ungaro procède à une vérification afin de confirmer cette date.

Fête des promotions

M. Torselletti a pris connaissance que le Conseil d'Etat a modifié le 28 février le règlement de l'enseignement primaire pour introduire une dérogation afin de permettre aux communes qui le souhaitent d'organiser les promotions dès le samedi qui précède la dernière semaine avant les vacances d'été. Un délai a été arrêté au 31 mars pour l'annoncer au DIP. M. Torselletti se questionne quant à la position de Perly-Certoux sur le sujet.

Mme Wasem explique que la Commune a mené une réflexion sur ce point en raison des difficultés d'obtenir des manèges qui sont réservés en amont par les communes ayant prévu des clauses de réservation pour les 10 prochaines années. La Commune s'est enquis auprès du DIP de la possibilité de pouvoir répondre pour 2025 uniquement car la fête des promotions est déjà organisée pour 2024. Le délai serait ainsi trop court pour changer l'organisation des enseignants et des différents prestataires et associations. À l'avenir, une réflexion devra avoir lieu avec les différents intervenants si un changement de jour est souhaité même si l'organisation des promotions est une prérogative des communes.

Retour sur le chemin des Mattines

Comme aucune mesure n'est prise et que la route est dangereuse, Mme Ramazzina suggère de prévenir la presse afin de résoudre la situation. M. Savigny explique qu'il a écrit à tous les Conseillers d'Etat en charge sauf au dernier. Il l'interpellera donc pour lui dire que la Commune a signalé à multiples reprises qu'il y avait un danger sur ce chemin. Si une piste cyclable et un trottoir étaient réalisés, la traversée des piétons sera déjà améliorée par une meilleure visibilité.

Retour sur les déchets sauvages

Mme Ramazzina évoque ensuite qu'il y a depuis près de deux mois un matelas qui traîne dans l'herbe sur la route de Certoux. Pendant un mois, il y avait également un énorme téléviseur de l'époque qui se trouvait dehors. Mme Wasem indique que la commission Environnement a rencontré le prestataire Chevalley. En ce qui concerne la route de Certoux, Mme Wasem rapporte que la Commune a demandé de ne pas faire de levée car elle voulait rassembler le tout et voir si elle pouvait refacturer à qui de droit la levée. Mme Wasem rappelle ensuite que tout habitant peut téléphoner à l'entreprise Chevalley pour qu'elle vienne chercher ses encombrants. Il s'agit d'une prestation communale. D'après les dires de l'entreprise Chevalley, Perly-Certoux serait relativement propre comparée à d'autres communes (la situation interpelle puisqu'elle n'est pas habituelle). Sur l'ensemble, Perly-Certoux est même en diminution concernant les encombrants..

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Remerciements à la Commune

Mme Habiyakare relate avoir survécu au génocide au Rwanda survenu en 1994. 30 ans se sont écoulés depuis. L'ambassade du Rwanda, les rescapés et les membres de la diaspora ont organisé plusieurs activités pour marquer ce moment. Une marche est prévue le 15 avril depuis l'hôtel Wilson jusqu'à la place des Nations en mémoire des victimes. Une stèle commémorative est aussi prévue pour y laisser des fleurs. Mme Habiyakare aimerait remercier la Commune qui a contribué à un endroit pour se recueillir. Mme Habiyakare remercie surtout la dernière législature qui a voté pour cela ainsi que Simone, qui a représenté la Commune, Sylviane et Marie-France. Mme Habiyakare est extrêmement fière de la Commune et de ses habitants. Après avoir survécu un génocide, il est difficile de bien vivre sans avoir des amis. Les habitants de la commune sont des amis parmi d'autres pour Mme Habiyakare. Mme Habiyakare relaie enfin les remerciements d'un couple de communiers qui a reçu un bouquet de fleurs pour ses 50 ans de mariage. Ce bouquet lui a fait très plaisir.

Courrier du 19 mars du comité de la Girelle - Invitation au vernissage de l'exposition Terre & Bois

M. Cheyroux se substitue au bureau du Conseil municipal car le courrier lui est parvenu en copie mais il n'a pas été envoyé au Bureau (le Président est d'accord pour que M. Cheyroux en fasse la lecture) :

« *Monsieur le Président du Conseil Municipal,*

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Dans un mois l'Exposition Terre & Bois de la Girelle ouvrira ses portes. Ceci ne pourrait pas se faire sans le soutien de la commune et nous vous en sommes très reconnaissants. Afin de pouvoir vous exprimer nos remerciements à vive voix, nous vous invitons au :

Vernissage du vendredi 19 avril 2024 à 18h00 à la Maison de la Douane

En espérant pouvoir vous rencontrer à ce moment-là, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil Municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nos salutations les meilleures ».

M. Gisiger précise que le Président et l'Exécutif ont bien reçu l'invitation.

Règlement des associations

M. Cheyroux commente que la décision prise par le Conseil municipal sur le règlement des associations a été signifiée formellement à M. Mauro Tessari. Or, ce dernier ne représente pas toutes les associations communales. M. Cheyroux propose donc que le Conseil administratif informe les présidents d'association de la décision prise par le Conseil municipal au sujet de ce règlement. Mme Bourquin Guidi intervient pour indiquer que les présidents d'association ont tous reçu un mail de la part de M. Ungaro.

Réservation de salle

M. Cheyroux rappelle que M. Ricca et le comité de Certoux Bouge ont eu le plaisir d'organiser la partie de moules-frites en septembre. M. Ricca a voulu reprogrammer cet évènement en septembre 2024 quelques jours après l'édition de septembre 2023. Or, il s'avère que cette date était déjà prise pour un mariage. M. Cheyroux mentionne à ce propos qu'un règlement fait état d'un comité de coordination des manifestations qui se charge d'examiner les demandes de réservation de salle et qui soumet au Conseil administratif toute situation nécessitant un arbitrage. M. Cheyroux voudrait obtenir plus d'information sur ce comité de coordination.

M. Delaude indique que le sujet a été abordé pendant la soirée des associations lors de laquelle M. Ricca avait formulé son étonnement. Des discussions ont eu lieu avec l'administration. M. Delaude demande ensuite à M. Cheyroux à quel règlement il se réfère. M. Cheyroux lui donne le règlement en format papier.

En ce qui concerne la problématique des dates, Mme Wasem confirme qu'un compromis a été trouvé.

M. Delaude revient sur le comité de coordination en précisant qu'il s'agit d'un comité au sein de l'administration. Le système est ainsi fait que toute personne intéressée peut réserver une salle 12 mois calendaires à l'avance. La Commune est en train d'étudier la possibilité de pouvoir réserver en amont des évènements récurrents qui se produisent d'année en année.

S'il y a un comité de coordination en charge de vérifier les demandes et de les transmettre au Conseil administratif pour arbitrage, M. Cheyroux espère que ce comité n'est pas composé d'une seule et même personne et qu'il n'est pas soumis « aux vents et marées ». Comme M. Ricca a formulé sa demande quelques jours seulement après l'édition 2023 des

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

moules-frites, M. Cheyroux en déduit que la demande de réservation de salle pour le mariage a été faite au moins quelques jours avant voire avant l'année calendaire, ce qui pose un autre problème. Pour rappel, il existait avant la pandémie une notion de planning qui avait, sauf erreur, été établi par l'administration à la suite d'expériences malheureuses comme celle rencontrée en l'espèce. Il avait alors été convenu que les associations disposaient d'un espace-temps de 15 jours/trois semaines en août/septembre pour enregistrer les dates des manifestations récurrentes avant d'ouvrir les locations de salles à d'autres entités que les associations communales. Ce système a fonctionné un certain temps mais semble depuis avoir disparu. Dès lors, M. Cheyroux suggérerait de reprendre ce système ou de consolider ce qui avait été fait par le passé.

M. Delaude annonce que les dates du 1^{er} au 30 septembre ont à nouveau été remises afin que les associations aient le temps de fournir les dates des manifestations à venir au cours des 12 prochains mois. Le système sera ensuite ouvert à d'autres personnes et entités.

Site internet de la Commune

M. Cheyroux rend le Conseil municipal attentif au fait que des informations relatives aux activités du Conseil municipal sont archivées par catégorie de documents sur le site de la Commune dans l'onglet « autorités ». Or, des documents sont incomplets dans certaines catégories (il manque par exemple les délibérations des années 2021 et 2023). En sus, de nombreux éléments ne sont pas pertinents ou désordonnés, avec des absences de rapport ou des superpositions de dates. M. Cheyroux invite l'administration à étudier cela. Il suggère également de prévoir la possibilité d'effectuer une recherche de sujet par mots-clés.

De surcroît, M. Cheyroux commente que les documents ne contiennent pas leur date de formalisation mais leur date de validation (par exemple, si le procès-verbal du mois de mars est validé en avril, il sera marqué sous avril). Enfin, la liste de délégation aux associations communales n'est pas à jour. M. Cheyroux invite l'administration à la rediffuser aux membres du Conseil municipal une fois qu'elle sera mise à jour.

Poubelles de tri dans les écoles

M. Rellstab se remémore s'être enquis de la possibilité de mettre des poubelles de tri à l'école lors d'une séance du Conseil municipal. Il s'était vu répondre que cela était réglé avec les professeurs. M. Rellstab a récemment été surpris de constater que des poubelles de tri ont été mises à l'école. Il remercie et félicite la Commune.

Mme Wasem précise que la Commune jugeait pertinent de mettre des poubelles de tri à l'école dans un but éducatif comme les professeurs font le tri en classe et que la nouvelle loi oblige au tri (à noter que toutes les poubelles de la Commune sont triées même si les déchets ne sont pas séparés par catégorie).

Canne à eau

M. Mouton se demande à partir de quand la canne à eau qui se trouve dans la cour de récréation sera ouverte (elle ne l'était en tout cas pas le week-end dernier). Mme Wasem est étonnée de cette information qu'elle transmettra à qui de droit car la fontaine a été mise en route vers le cimetière.

Retour sur la soirée d'accueil des nouveaux habitants

Mme Wasem confirme que la soirée d'accueil des nouveaux habitants est bien prévue le 24 avril 2024.

Éclairage public

M. Cheyroux relate que le trottoir du chemin de la Mairie n'est pas éclairé en-dehors des horaires du foot. De plus, les quelques éléments de mobiliers urbains présents sur ce chemin éclairent les parkings ou le côté opposé où il n'y a pas de trottoir mais des places de stationnement. Dès lors, M. Cheyroux réitère une demande qu'il avait déjà formulée lors de la précédente législature pour trouver une solution, ce d'autant plus que le manque de lumière ne permet pas de voir les défauts du sol. M. F. Savigny répond que ce sujet est examiné par le service technique. M. F. Savigny commente par ailleurs que l'éclairage avait été déplacé lors de la réfection du chemin de la Mairie. Le but est de trouver une solution sans devoir recréuser le trottoir.

Mme Ramazzina rebondit sur ce point en signalant que le petit chemin qui donne sur la route de Saint-Julien à proximité de l'arrêt de bus En Louche n'est pas éclairé. Or, ce chemin est pourvu d'un escaliers avec des marches de petite taille et des catelles qui commencent à subir le temps. La situation peut s'avérer accidentogène pour les personnes qui

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

descendent avec le dernier bus et qui empruntent cet escalier. Mme Ramazzina s'enquiert donc de la possibilité d'éclairer ce chemin ou à tout le moins les escaliers.

M. F. Savigny mentionne que ce cheminement est privé. La Commune cherche depuis plusieurs années le moyen d'obtenir des servitudes pour lui permettre d'entretenir ce passage. Elle avait obtenu l'engagement d'un propriétaire mais plusieurs propriétaires sont concernés. La Commune essaie de trouver une solution pour qu'ils cèdent une servitude et pour que ce cheminement soit sous la responsabilité de la Commune en termes d'entretien. Cette solution serait très pertinente puisque ce chemin est très intéressant pour le déplacement des piétons entre la route de Certoux et l'arrêt En Louche. Il y avait également un projet d'écopoint dans le périmètre. La Commune essaie donc de trouver une solution pour régler plusieurs problèmes à la fois avec des servitudes dévolues à des usages différents.

Valorisation des chemins de traverse

M. Cheyroux propose de mettre en valeur les chemins de traverse qui arrivent sur la route de Saint-Julien ou qui se trouvent à Certoux afin de favoriser ou consolider ces aspects de mobilité douce. Cette réflexion pourrait être menée par la commission des Routes, les chemins faisant l'objet d'un plan directeur communal. Cela inciterait peut-être par la même occasion les gens à ne pas jeter des déchets et créerait une appropriation par les communiens de ces chemins qui sont actuellement laissés pour compte. Mme Ramazzina ajoute que les PMR doivent actuellement faire le tour pour accéder à l'arrêt En Louche comme il n'y a pas de rampe.

M. F. Savigny indique que certains piétons ne savent pas que ces passages sont dédiés aux piétons. Cela pourrait être signalé par le biais d'un panneau. Dans le cas évoqué par Mme Ramazzina, il ne sera pas possible de mettre un panneau comme l'escalier est un passage privé.

En revanche, M. F. Savigny informe que la Commune a obtenu dans le cadre de projets d'autorisations de construire des servitudes de passages pour les piétons entre la route de Saint-Julien et le nant de la Lissolle ainsi que des cessions au bord de ce ruisseau. Ces sentiers devront être mis en valeur car il sera difficile pour un usager « lambda » de penser qu'il ne s'agit pas d'une propriété privée.

Par analogie avec le plan qui répertorie les écopoints, M. Cheyroux suggère de prévoir un plan qui indiquerait ces cheminements pour les mettre en valeur avec des petites explications historiques et/ou anecdotiques. M. Cheyroux distingue ainsi une opportunité de mise en valeur du travail entrepris par la Commune.

Retour sur le chemin des Mattines

M. Gisiger revient sur la dangerosité du chemin des Mattines. Il pense qu'il ne faut pas que limiter la vitesse mais également interdire aux voitures de dépasser (des voitures essaient de dépasser lorsqu'une personne veut tourner sur Perly depuis l'autoroute en direction de la route de Base). Il y a environ un accident tous les trois mois. En sus, les voitures roulent très vite à hauteur de la boucherie. M. Gisiger estime dès lors qu'il serait pertinent de revoir ce chemin avec le Canton en raison de son caractère fortement accidentogène.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt la séance du Conseil municipal à 22h09.

Le Président
Stéphane Hilty

La Vice-présidente
Rachel Bourquin Guidi

Le Secrétaire
Giuseppe Ungaro